

**Réponse de la Municipalité**  
**à l'interpellation de M. Vincent Rossi déposée le 9 octobre 2012 :**  
**« Quel avenir pour la digue olympique en face du Quai d'Ouchy ? »**

**Rappel**

*Une digue de rochers a été construite en face du Musée olympique pour abriter un musée flottant temporaire. Un navire Belle-Epoque de la CGN se trouve ainsi à l'abri de la houle et accueille les visiteurs, pendant que le Musée olympique est rénové et agrandi. Cette annexe n'est cependant pas destinée à durer, à ma connaissance, au-delà du temps des travaux.*

*L'avenir de cette digue interpelle et nous incite à poser les questions suivantes à la Municipalité :*

- 1. Qu'est-il prévu pour cette digue à la fin des travaux du Musée olympique ?*
- 2. S'il est prévu de rendre le lieu dans son état initial (c'est-à-dire dans son état d'avant 2011 et non l'état naturel prévalant avant la construction du Quai), quel est le coût de cette opération ?*
- 3. L'aménagement d'un espace de détente ou d'un biotope a-t-il été envisagé et si ce n'est pas ce qui a été retenu, pourquoi de tels projets n'ont-ils pas été retenus ?*
- 4. Une étude des effets à court et à long terme de cette digue sur la biodiversité locale (aquatique et subaquatique) a-t-elle été effectuée ou est-elle prévue ? Le cas échéant, les résultats peuvent-ils être communiqués au Conseil communal ?*

*Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.*

*Vincent Rossi*

*Lausanne, le 25 septembre 2012*

**Préambule**

En prévision des travaux de réfection du musée olympique, le CIO et la Ville ont souhaité pouvoir offrir aux visiteurs la possibilité de continuer à bénéficier d'une représentation à proximité de ses locaux. La volonté d'offrir une exposition éphémère sur un bateau de la CGN accosté à proximité a été exprimée et suite à une enquête publique, l'autorisation pour la mise en œuvre des structures provisoires nécessaires à ce projet a été délivrée.

Dans ce contexte, une digue de protection a été réalisée à la demande du CIO qui a piloté et financé tant les études que la construction. Cette dernière a été conçue afin d'offrir une tranquillisation du plan d'eau du musée éphémère du CIO, pour une durée de vie relativement courte (du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 15 octobre 2014).

## **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

### **Question 1 :**

*Qu'est-il prévu pour cette digue à la fin des travaux du Musée olympique ?*

### **Réponse :**

Lors de l'élaboration du projet, il a été précisé que la digue serait démontée et que le quai retrouverait son état initial (d'avant 2011).

Toutefois, afin de répondre aux contraintes du projet, la digue a fait l'objet d'un soin particulier tant pour sa conception que pour le choix des matériaux. Par conséquent, il est possible d'envisager de la conserver en l'état pour une autre affectation. Dans un tel cas, une vérification de la nécessité de renforcer la digue en cas de tempête (exemple de Lothar) doit être effectuée.

### **Question 2 :**

*S'il est prévu de rendre le lieu à son état initial (2011), quel est le coût de l'opération ?*

### **Réponse :**

Pour autoriser les travaux, une close de remise en état par et aux frais du requérant a été ajoutée aux charges de l'autorisation temporaire d'utilisation du bassin, délivrée au CIO. Aucun coût n'est à prévoir pour la Ville de Lausanne.

### **Question 3 :**

*L'aménagement d'un espace de détente ou d'un biotope a-t-il été envisagé et, si ce n'est pas ce qui a été retenu, pourquoi de tels projets n'ont-ils pas été retenus ?*

### **Réponse :**

Le projet a entièrement été conçu dans l'idée d'une installation éphémère et aucune projection n'a été faite à ce jour sur la réutilisation du lieu. Toutefois, la pérennisation d'une telle infrastructure a été évoquée par différents acteurs économiques du site. La Municipalité estime que cette éventualité n'est pas dénuée de bon sens et il était important pour elle de connaître l'impact touristique et financier pour faire évoluer le projet dans le sens de l'interpellateur.

### **Question 4 :**

*Une étude des effets à court et à long terme de cette digue sur la biodiversité locale (aquatique et subaquatique) a-t-elle été effectuée ou prévue ? Le cas échéant, les résultats peuvent-ils être communiqués au Conseil communal ?*

### **Réponse :**

La réalisation du projet a fait l'objet d'une mise à l'enquête organisée par le Service des eaux, sols et assainissement du Canton de Vaud (SESA). A notre connaissance, aucune étude biologique n'a été entreprise à ce jour.

Afin de déterminer l'influence des courants sur l'ensablement naturel contre la digue et à l'intérieur du bassin, une bathymétrie a été effectuée. Une année après sa réalisation, un ensablement de près de 40 cm est avéré le long de la digue, à l'intérieur du bassin. En revanche, à l'extérieur, aucun ensablement n'a été constaté. Au cas où la digue serait maintenue et renforcée, il faudra dès lors envisager un curage régulier du bassin.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 8 novembre 2012*

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Christian Zutter